



CONSEIL — 223^e SESSION

DEUXIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, JEUDI 27 MAI 2021, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Incident impliquant le vol Ryanair FR4978 survenu dans l'espace aérien du Bélarus le 23 mai 2021

1. Le Conseil examine ce point en s'appuyant sur un rapport verbal de la Secrétaire générale. Ce faisant, le Conseil convient de renoncer à l'application de la Règle 26, alinéa b) relative au délai requis pour la communication de rapports verbaux, car le rapport verbal en question a été communiqué moins de 24 heures avant la séance.
2. Après examen, le Conseil, par décision prononcée à la majorité :
 - a) salue la présence à la séance des Ministres du transport de l'Irlande, de la Lituanie et de la Pologne ainsi que des représentants du Bélarus et prend soigneusement note de leurs contributions aux délibérations du Conseil ;
 - b) exprime une vive préoccupation à l'égard de l'apparent déroutement forcé du vol Ryanair FR4978, un aéronef de passagers commercial volant dans l'espace aérien du Bélarus le dimanche 23 mai 2021 ;
 - c) souligne l'importance d'établir les faits sur la situation et de comprendre s'il y a eu violation par un État membre de l'OACI du droit international de l'aviation, notamment la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago) et ses Annexes ;
 - d) rappelant l'article 55, alinéa e) de la Convention de Chicago, décide de mener une enquête visant l'établissement des faits concernant cet événement et, à cet égard, demande au Secrétariat de préparer un rapport provisoire à présenter au Conseil à une séance ultérieure de la présente session, qui décrirait les faits et les instruments juridiques pertinents disponibles et recenserait toute lacune afin de protéger l'aviation civile internationale ;

- e) prie instamment tous les États membres de l'OACI et d'autres parties prenantes concernées de collaborer à cette enquête visant l'établissement des faits afin de veiller à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile et propose l'assistance et l'expertise de l'OACI pour mener à bien cette entreprise.

Questions diverses

Prochaine séance

- 3. Le Conseil note que la prochaine séance de la présente session sera convoquée à 14 h 30 le lundi 7 juin 2021.

— FIN —